

Abonnements :
Ville : 6 mois . . . 4 fr.
— 1 an . . . 7 50
Nord et Pas-de-Calais
6 mois . . . 5 fr.
1 an . . . 7 50

Le Journal paraît le
Mardi, Jeudi et Samedi de
chaque semaine.

JOURNAL D'ARMENTIÈRES

Revue Politique, Littéraire & Commerciale

Locales : 1 fr. la ligne.
Annonces : 20 c. la ligne.
Réclames : 40 c. id.
Actes de sociétés : 0,15 c.

Les Bureaux du Journal
sont ouverts tous les
jours, le Dimanche ex-
cepté, de 8 heures du
matin à 5 heures du
soir.

Armentières, le 31 Décembre 1898

AUTOUR DE L'AFFAIRE

M. Cavaignac et la commu- nication du dossier secret

Le capitaine Caignet a commen-
cé à fournir hier, devant la cham-
bre criminelle de la cour de cassa-
tion, les explications sur les pre-
mières pièces du dossier secret qu'il
a communiqué aux magistrats ins-
tructeurs. Comme nous l'avons dit,
l'examen du dossier secret pren-
dra quatre ou cinq séances.

Nous apprenons que M. Gode-
froy Cavaignac est sur le point
d'être entendu par la cour.
L'ancien ministre de la guerre
dont la déposition avait pris trois
séances successives de la chambre
criminelle, et qui avait été enten-
du pour la dernière fois le 10 no-
vembre dernier, tout en se mon-
trant très discret sur la nature des
explications qu'il avait fournies,
avait néanmoins laissé entendre
la portée qu'avait eue, selon l'an-
cien ministre, son témoignage.
Cette portée, il la déclarait lui-mê-
me restreinte. Voici pourquoi :

M. Cavaignac, en effet, s'était
contenté de développer les motifs
de la conviction qu'il s'était faite
sur la culpabilité de Dreyfus. Cel-
ci paraissait à ses yeux ressortir,
tant par la procédure elle-même,
et notamment la nature des ren-
seignements énumérés au bor-
dureau, sur lequel il s'était très
longuement expliqué, que par les
éléments étrangers à la procédure.

Quant au dossier, M. Cavaignac
avait déclaré à la cour qu'il ne
pouvait prendre la responsabilité
de lui en communiquer le contenu.
Seul le gouvernement pouvait prendre
cette responsabilité. M. Cavaig-
nac avait donc demandé à la cour
de bien vouloir l'entendre à nou-
veau dans le cas où les pièces du
dossier secret lui seraient commu-
niquées.

Nous apprenons que si la cour
de cassation ne croyait pas devoir
considérer comme indispensable une
seconde comparution de M. Cavaig-
nac, le député de la Sarthe, dont
on se rappelle la déclaration à la
tribune de la Chambre, le 19
de ce mois, à la suite de l'interven-
tion de M. Brisson, demanderait
lui-même à être à nouveau enten-

du, sa déposition demandant abso-
lument à être complétée, mainte-
nant que le gouvernement a com-
munié le dossier secret à la
chambre criminelle.

L'incident Quessay de Beau- paire-Bard

L'enquête sur cet incident est
commencée. M. Lebreton, garde des
sceaux, a écrit à M. le premier
président Mazeau pour le prier de
lui fournir un rapport sur cet inci-
dent qui continue à défrayer tou-
tes les conversations à la cour de
cassation. Le président Quessay de
Beaupaire a été entendu hier par
M. le Premier ; M. Bard sera en-
tendu aujourd'hui, M. Bard nous
dit-on, invoquerait le témoignage
du capitaine de gendarmerie qui
l'accompagnait le jour de l'inci-
dent. On nous assure que M. Ma-
zeau sera à même de fournir au
garde des sceaux son rapport mar-
di ou mercredi prochain. M. Le-
breton trouvera, du reste, dans le
rapport de M. Mazeau, des indica-
tions sur les suites qu'il conviendra
de donner à cet incident.

M. Lebreton et l'incident Bard- Picquart

Nous apprenons que M. Mazeau,
sénateur, premier président de la
cour de cassation a communiqué
hier soir à M. Georges Lebreton, gar-
de des sceaux, son rapport sur l'in-
cident survenu à la cour de cassa-
tion entre M. le président Quessay
de Beaupaire et le conseiller
Bard à propos de M. Picquart.

Le dossier secret

Quelques-uns de nos confrères
assurent que le général Chamoin,
nouvellement promu, a été dési-
gné par le ministre de la guerre
pour accompagner le capitaine Cai-
gnet à la chambre criminelle.
L'ancien attaché à la maison mili-
taire des présidents Carnot et Ca-
simir-Périer aurait été sur la de-
mande même de la cour, désigné
pour se tenir à la disposition des
magistrats enquêteurs au cours de
l'examen du dossier secret et pour
leur fournir des explications sur
l'organisation des services du mi-
nistère de la guerre et notamment
sur celui des renseignements.

Nous avons demandé confirma-
tion de cette nouvelle, le général
Chamoin, quelle que fût sa com-
pétence, n'étant pas précisément
désigné par ses fonctions passées,
soit à l'Élysée, soit à la tête d'un

régiment d'infanterie qu'il com-
mandait à Courbevoie, pour rem-
plir le rôle qu'on lui attribuait.

Il nous a été révélé en haut
lieu qu'on ne savait rien de cette
nouvelle et que jusqu'à présent le
cour de cassation n'avait pas fait
parvenir au ministère de la guerre
la demande en question. Seul, le
capitaine Caignet reste chargé de
la communication du dossier et
explications que comporte cette
communication à la cour.

Les décorations du 1^{er} janvier

Ministère de la marine

Commandeurs. — MM. de Mon-
tesquiou-Fezensac, contre-amiral
de Bourgne de Kerambesquer, con-
tre-amiral Parfait, capitaine de
vaisseau de Poyen, Bellisle, colonel
d'artillerie ; Frogier, commissaire
général.

Officiers. — MM. Arnoux, capi-
taine de frégate ; Molet, capitaine
de frégate ; Le Port, capitaine de
frégate ; Baillies, capitaine de fré-
gate ; Forestier, capitaine de fré-
gate ; Hallez, capitaine de frégate ;
Andrieux, capitaine de frégate ;
Tournier, lieutenant de vaisseau ;
Perruise, mécanicien en chef ; La-
venue, chef d'escadron d'artillerie
rie ; Laufroy, lieutenant-colonel
d'artillerie ; Lagarde, colonel d'in-
fanterie de marine ; Rabler, colo-
nel d'infanterie de marine ; Geck,
inspecteur ; Fave, ingénieur hydro-
graphe de 1^{re} classe ; Ducours,
commissaire ; Doué, médecin prin-
cipal.

La liste des chevaliers de la Lé-
gion d'honneur s'accroît d'un cer-
tain nombre de lieutenants de
vaisseau, de mécaniciens principa-
ux, de capitaines d'infanterie et
d'artillerie de marine, de sous-com-
missaires, de médecins, de gar-
des principaux, d'inspecteurs, de
premiers maîtres, etc., etc.

Décorations pour faits de guerre

Sont nommés officiers. — M.
Taguette, capitaine d'infanterie
de marine ; Ditté, chef de bataillon
d'infanterie de marine.

Sont nommés chevaliers. — MM.
Naudet, capitaine au 2^e d'artillerie
de marine ; Duthéil de la Rochère,
capitaine au 2^e d'artillerie de ma-
rine ; Guichart de Montguers, ca-
pitaine au 2^e d'infanterie de ma-
rine ; Beaudoin, lieutenant d'infan-

terie de marine ; Banal, lieutenant
d'infanterie de marine ; Aymes,
lieutenant d'infanterie de marine ;
Haye, lieutenant d'infanterie de
marine ; Garenne, lieutenant d'in-
fanterie de marine ; Bastier, mé-
decin de 1^{re} classe ; Largeau, capi-
taine d'infanterie de marine ; Bru-
gère, médecin de 2^e classe.

Ministère des travaux publics et de l'agriculture

Les décorations dans la Légion
d'honneur, au titre du ministère des
travaux publics et de l'agriculture,
paraîtront dimanche matin au
Journal officiel.

Les décorations du Mérite agri-
cole ne paraîtront qu'après le 1^{er}
janvier.

Légion d'honneur

Au grade d'officier. — M. Lapa-
dre-Collin, major de cavalerie en
retraite, commandant le bureau
de recrutement d'Avènes.

Au grade de chevalier. — Infan-
terie : MM. Ambroise, capitaine
au 1^{er} régiment ; Chastel et Dhausa-
sy, capitaines au 8^e ; Drouot, chef
de bataillon au 73^e ; Lepetitpas,
capitaine au 110^e ; Tournoud, ca-
pitaine au 127^e ; Berbin, capita-
ne au 145^e.

Artillerie : MM. Thauvenin et
Cataice, capitaines au 27^e.
Etat-major particulier : M. De-
cherf, garde d'artillerie de 1^{re} clas-
se à Boulogne-sur-Mer.

Génie, état-major particulier :
M. Lebecq, adjoint principal de 2^e
classe à la direction de Dunkerque.
Service de santé : M. Lebastard,
médecin-major de 2^e classe au 8^e
régiment d'infanterie.

Officiers d'administration des
hôpitaux militaires : M. Tourres,
officier d'administration de 1^{re}
classe à la direction du service de
santé du 1^{er} corps d'armée.

Infanterie territoriale : Chesne-
long, chef de bataillon au 1^{er} ré-
giment ; Loze, capitaine au 4^e ré-
giment ; Metzger, capitaine au 8^e.
Service des chemins de fer : M.
Bousignes, inspecteur principal de
l'exploitation à la compagnie du
chemin de fer du Nord.

Au grade de chevalier. — M. Les-
ne, inspecteur des douanes à Dun-
kerque ; Piérens, directeur des
douanes à Valenciennes.

Médaille militaire

La médaille militaire est confé-
rée à :

Infanterie. — MM. Foucray, ad-

judant au 8^e ; Martin et Simonin,
adjudants au 84^e ; Collot, adjudant
au 145^e.

**Secrétaires d'état-major et du re-
crutement.** — M. Crombez, sergent
à la 1^{re} section.

Cavalerie. — M. Merlier, brigadier,
maître maréchal ferrant au 19^e
régiment de chasseurs.

Gendarmerie (1^{re} légion). — MM.
Queugnet, maréchal des logis ; Gal-
lot, brigadier ; Lanciaux, Serisier,
Dewaele, Druetz, Lourdel, Dubois,
gendarmes.

Artillerie. — MM. Varey, maré-
chal des logis, premier maître ma-
réchal ferrant ; Gallet, maréchal
des logis, maître d'escrime ; Loisel,
maréchal des logis.

Artillerie. — Etat-major particu-
lier : M. Waesken, gardien de bat-
terie de 1^{re} classe à la commission
d'expériences de Calais ; M. Cuvil-
lier, ouvrier d'état de 2^e classe aux
forges du Nord.

INFORMATIONS

A cent un ans

On mande de Londres que lady
Carrew, la dernière survivante du
bal de Waterloo — du fameux bal
donné à Bruxelles par la grande
duchesse de Richmond, la veille de
la grande bataille où finit l'épopée
napoléonienne — a célébré cette
semaine, dans la capitale de l'An-
gletterre, le 101^e anniversaire de sa
naissance.

Droits sur les boissons hygiéniques

Le *Journal Officiel* publie des dé-
crets autorisant les communes ci-
après à continuer la perception,
jusqu'au 31 décembre 1899, des
droits (taxes et surtaxes), dont sont
frappés les boissons hygiéniques
par leur tarif d'octroi actuellement
en vigueur : Aniche, Bergues, Cal-
ais, Cassel, Condé-sur-l'Escaut,
Cousvres, Grand-Fort-Philippe,
Hondschoote, la Chapelle-d'Armen-
tières, le Quessoy, Seclin, Steen-
voorde, Wambrechies, Bapaume,
Hénu-Liélard, Lillers, Montreuil-
sur-Mer, le Portel.

La retraite de M. Delbier

Paris. — Le direc-
teur des affaires criminelles au mi-
nistère de la justice vient de pren-
dre une décision aux termes de la-
quelle M. Delbier est remplacé

FEUILLETON du Journal d'Armentières. 125

LE CAPITAINE LA CHESNAYE

par
ERNEST CAPENDU
—
DEUXIÈME PARTIE
Les secrets de maître Eudes

XVIII

MAITRE EUDES

Dans l'angle droit de la salle quelques
boîtes de paille amoncelées les unes
sur les autres lui donnaient cette appa-
rence de grange que nous avons men-
tionnée plus haut.

En somme on comprenait facilement
que rien d'extraordinaire n'avait pu atti-
rer le regard de la police, et qu'après
une courte investigation, le guet se
fut toujours retiré complètement ras-
suré sur l'innocence du vieux bâti-
ment.

Si cependant le sergent et son escou-
ade eussent pénétré avec nous à la

suite de maître Eudes, cette nuit là
même où nous le présentons au lecteur
dans la salle mystérieuse de l'arrière
corps de logis nul doute que le digne
fonctionnaire ne fût revenu de son
opinion bienveillante.

En effet, depuis que la leur rouge
avait éclairé subitement les quatre mu-
raillies nues, le singulier personnage que
nous mettons en scène n'était pas de-
meuré inactif, et ce qu'il accomplissait
offrait un aspect inexprimable pour ceux
qui eussent refusé d'ajouter foi aux
accusations portées contre lui.

S'approchant davantage de la murail-
le toujours dans la partie située à l'an-
gle gauche de la salle, il traça sur la
paroi un cercle rapide à l'aide de la
baguette qu'il tenait à la main.

A ce cercle il en fit succéder un se-
cond décrit en sens opposé, et se re-
culant vivement :

— *Viat voluntas mea !* s'écria ma-
ître Eudes en brisant sa baguette et en
lançant les tronçons contre la murail-
le.

Ce dernier mot n'était pas achevé
que la partie de la muraille frappée par
la baguette magique parut s'affaisser
ou s'écraser sur elle-même sans pour

cela occasionner le moindre bruit.

Une ouverture haute de six pieds au
moins, large de quatre environ, se pré-
senta subitement.

Cette ouverture donnait accès sur
un escalier droit formé d'une quinzaine
de degrés, dont le dernier, était de
plain pied avec le sol d'une galerie
haute et voûtée s'enfonçant en ligne droi-
te.

Ouverture, escalier, galerie étaient
splendideusement éclairés par cette même
leur ronge l'qui, tout à l'heure, avait
pénétré dans la salle ; seulement, cet-
te fois, la cause de cette projection lu-
mineuse était, inouïment, à l'ex-
trémité de la galerie on apercevait
les flammes d'une énorme fournaise
dont l'ardeur était telle, que les murs,
à droite et à gauche, que les pierres
formant la voûte paraissaient être chauf-
fés à blanc, et que les bouffées d'une
chaleur véritablement et effrayante s'en
échappaient avec la furie d'un vent d'ora-
ge.

Maître Eudes pénétra par l'ouvertu-
re et gravit lentement l'escalier con-
duisant à la galerie.

A peine eût-il quitté la salle que le
mur se relevant de lui-même, ne lais-

sa plus apparaître au dehors la mou-
dre trace du passage.

XIX

LA POUDRE DE PROJECTION

Après avoir franchi les degrés de
l'escalier, maître Eudes atteignit la
galerie voûtée conduisant à la fourna-
ise.

Deux autres galeries, que l'on pou-
vait apercevoir du bas de l'escalier
s'ouvraient l'une à droite et l'autre à
gauche sur la première formant la croix
avec elle.

Chacune de ces nouvelles galeries
était fermée par une porte massive,
tandis que la première ne possédait au-
cune fermeture.

Maître Eudes se dirigea droit vers le
fond de celle-ci, et pénétra dans une
énorme pièce voûtée également, et
dont les proportions spacieuses sem-
blaient disparaître sous l'innombrable
quantité d'objets de toutes formes,
de toutes dimensions et de tous genres,
qui l'encombraient sur toutes ses fa-
ces.

Au centre de cette pièce se dressait
un gigantesque fourneau de forge,
comme en employaient les adeptes de
l'époque pour leurs opérations métallur-

giques.
Ce fourneau, garni d'un puissant
soufflet dont l'action se combinait en-
core avec celle d'un haut tuyau cou-
pant la salle dans toute sa hauteur, était
couvert de bassins d'argile, de cornues
de verre, de creusets de Hesse, d'in-
struments aux formes bizarres, aux des-
tinations inconnues ; les uns à demi
brisés, les autres renversés, d'autres
pleins de substances diverses, d'autres
encore hermétiquement bouchés et
subissant l'action du foyer incandes-
cent.

Tout autour de la pièce des planches
disposées en rayons superposés ploy-
aient sous le poids des vases, des boîtes,
des boutelles, des boîtes des vaisseaux
en métal des minéraux soigneusement
rangés qui s'entassaient les uns près
des autres.

Au plafond, suspendues par de lon-
gues chaînes des lampes de toute es-
pèce que rendait inutilisables la clarté ré-
gular dans le laboratoire.

(A suivre)